

RISQUES EXPLOSIFS INCENDIE

Utilisation extincteur / RIA

OBLIGATION EMPLOYEUR

PUBLIÉ LE 26/09/2024



Secteur(s)

Bâtiment, Négoce des matériaux de construction, Travaux Publics

Public visé

Encadrement de chantier,
Encadrement technique, Personnel d'exécution

Durée

Pas de durée spécifiée

Recyclage des compétences

Non

Environnement de travail

Milieu exposé aux risques d'explosion et incendie

Métiers

Formation transversale à tous les métiers

Mots clés

Prévention, Sécurité, Extincteur, Sensibilisation, RIA, Feu, Incendie, Propagation

Formation

Détails du public visé : Tout personnel désigné par le chef d'établissement.

Objectifs de la formation : Manipuler les différents types d'extincteurs sur feu réel et d'utiliser le Robinet d'Incendie Armé (RIA).

Contenu :

- la réglementation ;
- le feu : causes et conséquences d'un incendie ;
- le triangle du feu ;
- les classes de feux ;
- information sur vos consignes de sécurité interne ;
- les différents types d'extincteurs et leurs rôles ;
- l'effet des produits extincteurs sur un feu ;
- les règles de sécurité sur les extincteurs ;
- distance d'attaque du feu ;
- utilisation du robinet Incendie armé.

Déroulé de la formation

Partie théorique : Oui.

Partie pratique : Oui.

Existence d'un test à l'issue de la formation :Non.

Reconnaissance de formation

Quelle reconnaissance est délivrée à la suite de la formation ?Attestation d'assiduité.

Textes de référence

- [Article R.4227-39 du Code du travail](#)

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

Organisme de formation

- **Quelle reconnaissance doit avoir l'organisme de formation (habilitation, certification, qualification...)? /**
- **Faut-il une autorisation en tant que centre d'examen ?**Non.



Accéder à la page : <https://gp2s-construction.fr/formations/utilisation-extincteur-ria/>